FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2018/01 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 modifiée du 12 octobre 2017 portant délégation de signature à certains agents de la direction Interventions,

DÉCIDE :

Article 1 : Service Régulation des marchés et programmes sociaux

Le premier alinéa de l'article 4 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, chef du service Régulation des marchés et programmes sociaux pour tous les actes relevant des attributions du service Régulation des marchés et programmes sociaux et, en matière financière :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €. »

Article 2 : Service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation

Le quatrième alinéa de l'article 5 de la décision n°FranceAgriMer/Interventions/2017/10 susvisée est supprimé.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 2 février 2018

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr